

VENDREDI 8 JUILLET 2011

RÉUNION MAROC : LE FONDS DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-MAROCAINE

Présidence de séance : **Charles JOSSELIN**, *président de Cités Unies France*

Bien que dans la majeure partie des cas, les demandes de coopération viennent des collectivités étrangères, certaines collectivités françaises entreprennent encore des démarches pour développer des partenariats avec les collectivités marocaines, signe qu'il existe encore une marge de progression dans la coopération décentralisée franco-marocaine.

C'est spécifiquement au niveau des territoires que cette coopération a connu des avancées les plus significatives, d'autant plus que la réforme de la constitution vient d'acter cette réalité de la politique marocaine : celle des territoires. Les régions françaises ont désormais des interlocuteurs directs. La coopération de territoire à territoire devrait permettre d'associer des collectivités de taille moyenne, voire petite, du côté français et du côté marocain, notamment par le biais de l'intercommunalité en France où les communes très modestes peuvent s'inscrire dans ces démarches de coopération territoriale internationale.

Les Assises d'Agadir en 2009, ainsi que le sommet d'Africité à Marrakech en décembre 2010 ont été un grand succès pour cette coopération. Les derniers événements, à savoir la réunion du bureau exécutif du CGLU à l'invitation du maire de Rabat en préparation du congrès de CGLU en 2013, et la séquence franco-marocaine témoignent de la volonté partagée des gouvernements français et marocains de soutenir ce fonds conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine.

C'est le 27 avril 2011 que Mohamed SAAD HASSAR, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, et Henri de RAINCOURT, ministre de la Coopération, ont signé l'accord de ce fonds de soutien.

Ce fonds est constitué de trois composantes : un appel à projet, une bourse de projet, et des séminaires de capitalisation.

La question de la sous-consommation des fonds doit être soulevée, d'autant plus qu'on la vérifie également ailleurs. Au Mali par exemple, le Congrès des maires a précisé que les projets ne remontaient pas en raison de la capacité d'expertise insuffisante des collectivités pour faire remonter ces projets au niveau des instances dédiées. La coopération décentralisée peut contribuer à cette meilleure articulation des échelons administratifs.

Enfin, sur la question de l'expertise externe en appui à la coopération décentralisée, il y a certains projets où elle demeure nécessaire, mais l'enjeu est de parvenir à faire bénéficier les experts du Sud de ces crédits.

On a souvent reproché aux pays du Nord de faire de l'aide au développement avec un « élastique », d'où l'intérêt de l'expertise externe qui est en mesure de donner un avis indépendant sur la qualité d'un projet de coopération décentralisée, permettant parfois une meilleure prise de recul. Le monde de la coopération décentralisée est construit sur une relation de franchise. Elle est en mesure de reconnaître ses erreurs dans les projets, et il faut s'appuyer sur cet élément de légitimité.

Fathallah OUALALOU, *président du conseil de la commune de Rabat, président de l'Association Rabat 2013, ancien ministre de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc*

La France et le Maroc entretiennent des relations depuis presque un siècle et les deux pays ont traversé le XX^e siècle avec beaucoup de sérénité. La France est aujourd'hui le premier partenaire du Maroc au niveau commercial, culturel, financier et technologique.

Ce qui est nouveau, ce sont les rapports humains. Les Marocains en France ont contribué à l'enrichissement de l'économie et de la culture française et d'un autre côté, les Français ont beaucoup participé à la croissance du tourisme au Maroc, et on voit de plus en plus de Français s'installer au Maroc.

La ville de Rabat travaille beaucoup avec les villes de Paris et de Lyon sur la thématique des transports, mais aussi avec Marseille sur les métiers de la mer, ou encore avec Mantes-la-Jolie sur le développement économique.

Avec Lyon, il y a beaucoup de perspectives positives dans les projets à venir, notamment sur les questions des transports, de l'éclairage et des énergies. Le fonds conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine permettra d'accompagner ces démarches.

Rabat est la capitale politique, mais elle est aussi la capitale du savoir, de la culture, de l'écologie et des espaces verts. Les projets de développement autour du tourisme essaient ainsi de s'appuyer sur ces atouts, et de s'inscrire dans une démarche adaptée à ces fonctions urbaines.

Rabat accueillera le 4^e Congrès mondial de CGLU en 2013, après celui de 2011 à Mexico, signe de la place centrale de cette ville dans le champ mondial des collectivités territoriales.

À travers son titre symbolique de capitale des pouvoirs locaux africains, Rabat accueillera cet événement mondial au nom de tout le continent africain.

Le partenariat triangulaire entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique est primordial, et Rabat, qui est le siège de CGLUA joue un rôle important dans cette coordination, notamment à travers l'organisation de séminaires de formation des élus et fonctionnaires d'Afrique de l'Ouest dans le secteur financier. Dernièrement, la Banque des villes et des communes marocaines a animé un atelier sur le thème des finances et des autorités locales. À cette occasion, il est apparu le grand intérêt des voisins d'Afrique pour cette nouvelle coopération triangulaire, et la participation de l'AFD et de la BEI sont des signes forts de l'implication de la France et de l'Europe dans ces échanges.

Anne-Marie MEVEL-REINGOLD, *conseillère auprès du délégué, secrétaire adjointe de la Commission nationale pour la coopération décentralisée (CNCD)*

Avec la direction générale des collectivités locales du Maroc (DGCL), la DAECT a travaillé sur la continuité du Programme d'appui à la décentralisation (PAD), pour l'adapter à l'évolution de la politique marocaine.

Le nouvel accord de coopération décentralisée regroupe trois composantes : un appel à projet soumis au comité paritaire de sélection à Rabat pour des cofinancements sur trois ans, une bourse de projet pour permettre à toutes les collectivités, notamment en milieu rural, de bénéficier de l'expertise française sur des projets spécifiques et plus ponctuels, et la mise en place de séminaires d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisation, sur des thématiques choisies par la DGCL et les collectivités.

Concernant l'appel à projet, dans la continuité du PAD I, l'objectif fondamental est le renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage des collectivités locales marocaines. Le nouveau fonds de soutien se focalisera sur les thématiques prioritaires du gouvernement marocain, à savoir la planification, le développement local et les services publics locaux, la valorisation des espaces publics et du patrimoine historique, l'environnement et le tourisme, l'aménagement du territoire, le développement et l'insertion économique, le développement des terroirs (l'Argan, le mouton Bergui, la clémentine de Berkane, etc.).

Concernant les bourses de projets, elles permettent de nouer une relation sur une thématique précise ou un point précis d'un projet avec une collectivité française, qui pourra apporter son appui sans l'obligation de mettre en place une coopération décentralisée conventionnée. Cependant, si à l'issue de cet appui à expertise les échanges sont positifs et le partenariat ponctuel fonctionne bien, rien n'empêche les deux collectivités territoriales de développer un partenariat conventionné.

Ensuite, le gouvernement marocain a beaucoup insisté sur l'importance des partenariats intrarégionaux (coopération des régions marocaines avec des régions en France et en Europe), l'intérêt de mettre en place l'intercommunalité (afin de permettre aux communes rurales marocaines de bénéficier de ces coopérations décentralisées), le souhait de voir d'autres acteurs locaux être mobilisés (centres de recherches, services hospitaliers, chambres de commerce, universités, etc.), l'enjeu d'avoir une cohérence avec les grands programmes marocains, et la pertinence de proposer des évaluations systématiques des projets.

Les projets pourront être d'une durée de douze à trente-six mois, sur la période 2011-2013 (cofinancement paritaire des deux ministères), sans date butoir pour le dépôt des dossiers pour plus de flexibilité. Les cofinancements étant compris entre 10 000 et 40 000 euros/an.

La gouvernance du programme sera établie à partir d'un comité de pilotage composé de représentants des collectivités et des deux États (qui sera en charge du choix des thèmes et des réajustements éventuels), d'un comité de sélection amené à étudier les projets et à les retenir le cas échéant, et d'un comité de gestion en charge de l'instruction des projets (suivi de l'exécution du projet).

La thématique du développement de la gouvernance par les TIC sera traitée dans le cadre de l'appel à projet ISIMED du PNUD et de la DAECT, ouvert au Sénégal, au Liban, et au Maroc.

Une coopération triangulaire pourrait être pensée avec le Sénégal, à travers le fonds conjoint franco-sénégalais prévu pour 2012. L'idée serait de pouvoir faire la jonction entre ces deux fonds

pour permettre une meilleure coopération triangulaire. Cette initiative pourrait se mettre en place ensuite avec d'autres pays de la sous-région.

Concernant les petites collectivités territoriales qui n'ont pas toujours la capacité de rédiger, ou de formuler les projets, le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France, mais aussi la DGCL et les collectivités françaises sont là pour apporter cet appui technique sur le montage de projets.

TROIS IDÉES CLEFS

- L'expertise marocaine peut servir d'appui à une coopération triangulaire avec la sous-région africaine.
- Aujourd'hui, la France est un relais essentiel dans les relations du Maroc avec l'Union européenne, mais aussi dans les relations de coopérations décentralisées maroco-européennes.
- Le Maroc est certainement un des pays où la coopération décentralisée est la plus soutenue aujourd'hui.